



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lait

Question écrite n° 9412

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la hausse du prix du lait sur le prix des produits laitiers. Les consommateurs constatent une augmentation importante du prix de ces produits alors que le prix de la matière première agricole ne représente qu'un faible pourcentage dans le prix des produits laitiers payé par les consommateurs (le lait ne représente que 22 % du prix des yaourts). Parallèlement à cette hausse, les producteurs de lait n'obtiennent pas un prix rémunérateur pour leur travail. Il semblerait que la préservation par la grande distribution et les professionnels de la transformation de leurs niveaux de marge limite donc les répercussions sur les prix payés aux éleveurs, qui ne bénéficient pas de cette hausse du prix du lait. Il lui demande quelles mesures concrètes entend prendre le Gouvernement pour faire face à cette situation.

Texte de la réponse

Un accord est intervenu au sein de l'interprofession laitière, réunissant les producteurs laitiers et les transformateurs, le 26 janvier 2006, fixant une recommandation interprofessionnelle sur l'évolution du prix du lait. Sur la base de cet accord, le prix du lait payé aux producteurs suit les évolutions des marchés, et la baisse du prix du lait à la production intervenue entre 2003 et 2006 a été compensée pour les producteurs par l'aide directe laitière. Depuis le second semestre 2006, la conjoncture des marchés laitiers est inédite. Les cours des produits industriels laitiers, beurre et poudres de lait, atteignent des niveaux historiquement hauts en raison d'une offre de lait limitée, en particulier par les principaux fournisseurs mondiaux, l'Océanie et l'Union européenne. Cependant, les cours des produits industriels laitiers commencent à baisser depuis quelques semaines du fait de nouvelles disponibilités en matière première liées à la saisonnalité de la production laitière. Reflet de l'amélioration des marchés, la recommandation sur l'évolution du prix du lait payé aux producteurs par les transformateurs est en constante hausse depuis le début de l'année 2007. La dernière hausse de plus de 58 euros/1 000 litres de la recommandation sur le prix du lait annoncée par l'interprofession fin septembre dernier est historique mais devrait perdurer au moins au cours du 1er semestre 2008. Pour le mois d'octobre 2007, le prix moyen du lait payé aux producteurs en France s'élève à 340 euros/1 000 litres, en hausse de près de 20 % par rapport à octobre 2006. Depuis le mois de juillet 2007, le prix du lait moyen payé aux producteurs a retrouvé le niveau de 2004. Les recommandations depuis le début de l'année 2007 marquent la fin de plusieurs années de baisse du prix du lait et fournissent à la filière laitière une visibilité appréciable pour lui permettre de poursuivre la réflexion engagée sur les éléments nécessaires à un nouvel équilibre des marchés des produits laitiers, dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de Luxembourg. Un prix du lait rémunérateur pour les producteurs de lait et un partage équitable de la valeur ajoutée entre les opérateurs de la filière constituent deux éléments essentiels du dynamisme de cette filière.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9412

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6782

Réponse publiée le : 5 février 2008, page 973